taux en arrive à la conclusion qu'il y a des chances de tirer du tungstène de cette concession minière, on procède à une exploration dont le coût tombe sous ce crédit. De là la nécessité de ce poste.

M. GREEN: On ne dépense pas cet argent pour la prospection?

L'hon. M. CRERAR: Non. Ce crédit ne comporte pas de prospection des terrains ni d'explorations géologiques. Les crédits ordinaires du ministère des Mines et ressources couvrent ce genre d'explorations.

M. GRAYDON: Alors, pourquoi avoir ici un crédit pour l'exploration si vous n'explorez pas?

L'hon. M. CRERAR: Mon honorable ami se trompe dans ses conclusions. Permettezmoi de donner un exemple. Un prospecteur du nord de l'Ontario s'adresse au régisseur des métaux en ces termes: "Si je ne me trompe, vous avez un grand besoin de tungs-tène?" Le régisseur l'admet et le prospecteur ajoute: "Eh! bien, j'ai plusieurs concessions minières dans un township et je possède la preuve qu'elles contiennent du tungstène". Le régisseur lui prête une oreille attentive et conseille au prospecteur d'aller faire part de sa découverte aux ingénieurs du ministère des Mines et ressources. Si le régisseur est persuadé que la propriété mérite exploration, (voilà ce que j'entends par "explorer") on se met à l'œuvre et le coût des travaux est alors imputable sur ce crédit.

M. DIEFENBAKER: Ce dont je me plains c'est qu'il est impossible de convaincre le régisseur des métaux que la Saskatchewan et le Manitoba possèdent ces ressources.

L'hon. M. CRERAR: Oh! je ne dirais pas cela.

L'hon. M. HOWE: La Saskatchewan et le Manitoba sont les provinces qui produisent la plus forte quantité de métaux de base, proportion gardée de leur étendue.

M. DIEFENBAKER: Oui, exploitées par elles-mêmes, par l'industrie privée.

L'hon. M. CRERAR: Il y a quelques instants, mon honorable ami m'a demandé des renseignements relativement au Manitoba. Il existe des gisements de chrome au Manitoba, mais on n'en sait pas grand'chose actuellement. On y a découvert également des traces d'étain et de tungstène.

M. MacNICOL: Dans la région du lac Athabaska.

L'hon. M. CRERAR: Je parle du Manitoba et cette régior n'est pas située dans cette province. Plusieurs de ces gisements ont été examinés en marge de ce crédit. Si un prospecteur réussit à convaincre le régisseur des métaux qu'il possède dans la Saskatchewan septentrionale une concession minière, inscrite à son nom, qui vaut la peine d'être examinée ou explorée pour me servir des termes de ce crédit, on prend des mesures pour qu'elle le soit. C'est là le but de ce crédit. Les questions ordinaires relatives à l'exploitation, aux explorations géologiques, aux levés topographiques, aux travaux accomplis dans les bureaux miniers, relèvent des crédits civils du ministère. Ce sont là des crédits spéciaux destinés à faire face à des demandes éventuelles qui peuvent surgir au cours de l'année prochaine afin de se renseigner plus à fond sur ces minéraux stratégiques, et il ne faut pas les confondre avec les crédits ordinaires.

Mon honorable ami a soulevé la question des impôts dont les mines sont grevées. On pourrait mieux débattre cette question lors de la présentation du budget. Pour ma part, je crois que, sous presque tous les rapports, les impôts sont trop élevés aujourd'hui; et j'ai déclaré publiquement en ces deux dernières années, que les impôts qui grèvent l'exploitation minière lui sont surtout préjudiciables et onéreux. Si l'exploitation de nos mines doit prendre tout son essor, je crois qu'il y aurait lieu d'étudier cet aspect de la situation et je ne tiens pas le moins du monde à dissimuler mon opinion.

En ce qui concerne les anciens combattants, on devrait assurément leur fournir toutes les occasions de rétablissement. Je n'ai pas saisi ce que mon honorable ami voulait dire à ce sujet; je ne sais s'il proposait au Gouvernement d'engager ces hommes et de les envoyer prospecter pour que le Gouvernement entreprenne l'exploitation minière. Le rôle du Gouvernement est de mettre tout l'armement possible à la disposition du prospecteur, c'est-à-dire les levés et les renseignements géologiques, la cartographie et toutes les connaissances techniques qui permettront au porspecteur qui les étudiera de se mettre à la recherche des métaux. Je suis certain qu'un grand nombre de combattants voudront, à leur retour d'outre-mer, retourner à l'exploitation minière, car je ne crois pas qu'un autre domaine de notre activité économique ait fourni plus de militaires que l'industrie minière.

M. SLAGHT: Très bien.

L'hon. M. CRERAR: A leur retour ces hommes s'en iront peut-être dans ces régions et nous voulons avoir disponibles tous les renseignements afin que leurs travaux de prospection puissent être fructueux.